



REGLEMENT PARTICULIER

3ème tournoi officiel mixte de St Go Bad

Le 12 mai 2019

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBAD sous la responsabilité du juge-arbitre.

- 1- Le juge-arbitre sera Mme Catherine LABRUNE
- 2- Le tournoi est autorisé par la Ligue du Centre de Badminton ainsi que par la FFBAD.
N° d'autorisation : 1801373
- 3- Le tournoi est ouvert à tous les joueurs adultes (seniors et vétérans) et jeunes (cadets et juniors), classés dans les séries, R, D, P, NC et en possession de leur licence le jour du tirage au sort, soit le 4 mai 2019.
- 4- Les tableaux seront établis en fonctions des classements des joueurs comme suit : P12 avec P11, P10 avec D9, D8 avec D7, R6 avec R5 et R4, toutefois le comité organisateur se réserve le droit de faire des regroupements par series afin de respecter le Règlement Général des Compétitions sur la règle des 16 fois.
- 5- Le classement des joueurs sera indiqué par la mise à jour officielle à la date du 1^{er} mai 2019.
- 6- Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement particulier. Le juge-arbitre a la faculté de disqualifier tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.
- 7- Tous les tableaux seront en poules (de 4 de préférence) avec deux sortants par poule, si possible. Des récompenses seront remises aux deux équipes finalistes dans chaque série.
- 8- Le tournoi sera limité à 130 joueurs. En cas de dépassement du nombre d'inscrits une liste d'attente sera constituée en fonction de l'ordre de réception des inscriptions et des règlements. Ceux-ci doivent nous parvenir avant le 1er mai 2017, délai de rigueur (le cachet de la poste faisant foi). La priorité sera donnée aux paires déjà constituées
- 9- Le montant des droits d'inscription est fixé à 13 euros par joueur.
- 10- En cas de forfait après la date du tirage au sort, les frais d'inscription ne seront remboursés que sur présentation d'un justificatif recevable.
- 11- L'ordre des matches respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant les horaires et l'ordre des matches sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment par décision du juge-arbitre et de l'organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matches pourront être lancés en avance avec l'accord des joueurs concernés.
- 12- Les organisateurs, en accord avec le juge-arbitre se réservent le droit de modifier les poules, ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires pour le bon déroulement du tournoi.

- 13- Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants ainsi que tout le matériel nécessaire à son match (2 raquettes, boisson, serviette...)
- 14- Les joueurs auront le droit de sortir du terrain lors de la pause à 11 points (40 secondes) et entre les sets (1mn 40 s). Toute sortie abusive sera sanctionnée par le juge-arbitre.
- 15- Le plateau de jeu est uniquement réservé aux organisateurs, au juge-arbitre, aux joueurs et aux entraîneurs ou conseillers techniques (2 maximum par équipe et seulement entre 2 sets ou à la pause). Le coaching est interdit entre les points.
- 16- L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.
- 17- Les matches seront auto-arbitrés. Cependant tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre à tout moment du tournoi.
- 18- Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant choisi sera celui en vente dans la salle : RSL grade 3
- 19- Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lumières...) sera compté comme faute sauf au service où il pourra être engagé deux fois par service. Le filin touché sera également annoncé LET dans l'échange.
- 20- Les horaires prévisionnels fournis par l'affichage ou la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase, le feront en concertation avec le juge-arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Ils devront revenir à l'heure indiquée par le juge-arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque sous peine d'être déclarés forfaits pour le match suivant.
- 21- En cas de forfait d'un des joueurs d'une équipe, celui-ci ou celle-ci pourra être remplacé(e) par un joueur ou une joueuse inscrit(e) sur la liste d'attente.
- 22- Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le juge-arbitre.
- 23- Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBAD est exigée sur les terrains.
- 24- Les joueurs sont tenus de retirer les feuilles de match à la table de marque et les vainqueurs doivent les ramener correctement remplies à l'issue de chaque match.
- 25- Les joueurs disposent de trois minutes d'échauffement sur le terrain avant le début du match (essai des volants, échauffement, changement de tenue...).
- 26- Le temps minimum de repos entre deux matches est de 20 minutes. Ce temps est comptabilisé entre le dernier point du match précédent et le début du match suivant. Ce temps peut être réduit avec l'accord de l'intéressé. Le juge-arbitre peut accorder un repos plus long s'il le juge nécessaire.
- 27- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes ou autres incidents...